

## **Dons déductibles à 66% des impôts :** **Donner à l'AFM-Téléthon, c'est multiplier les victoires contre la maladie**

**Même si donner à une association est un geste généreux spontané dont on n'attend rien en retour, en bon gestionnaire du budget familial, on en limite parfois le montant. Mais on l'oublie trop souvent : chaque don est déductible à 66% des impôts. Une raison de plus pour faire un don à l'AFM-Téléthon.**

Promesses tenues. Les 6 et 7 décembre, le Téléthon 2019 a montré à chaque donateur combien sa générosité a permis de réaliser ce qui semblait impossible, il y a 30 ans. En effet, la thérapie génique, une médecine innovante qui utilise les gènes comme médicament, impulsée et soutenue par l'AFM-Téléthon grâce au Téléthon, sauve aujourd'hui des vies. Mais la recherche doit continuer d'avancer pour ceux qui n'ont pas de traitement et qui attendent « leur victoire ».

En 6 minutes, comprenez [ici](#) à quel point un don à l'AFM-Téléthon est 100% indispensable.



je pense que nous, on peut envisager un avenir à notre enfant.

*« La thérapie génique c'est la petite lumière au bout du tunnel. Beaucoup de parents ont perdu leur enfant de l'amyotrophie spinale mais nous on peut envisager un avenir à notre enfant »*



Voilà pourquoi les traitements, ça urge !

*« Quand les enfants pleurent, leurs parents les prennent dans les bras pour les consoler. Moi, je ne pourrai pas le faire. Voilà pourquoi les traitements, ça urge ! »*

### **Un don déductible à 66%, ça veut dire quoi en fait ?**

Selon le code des impôts, 66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu :

Montant de votre don	Votre dépense réelle
35 €	11,90 €
55 €	18,70 €
75 €	25,50 €
100 €	34,00 €
175 €	59,50 €

#### **On vous aide !**

Calculez le montant de votre don 2019 sur la calcullette fiscale de l'AFM-Téléthon. Vous saurez en temps réel la somme que vous recevrez des impôts au mois de janvier et juillet 2020.

**GO →**

**CALCULETTE FISCALE**

En 2018, vous avez donné :

Votre déduction fiscale sur votre don 2018 :

Pour un don 2019 de :

**Vous recevez un acompte des impôts en janvier 2020 de :**

**Vous percevrez en juillet 2020 un solde de :**

Montant du don que vous souhaitez effectuer en 2019 :

**JE FAIS UN DON**

Montant total de votre déduction fiscale 2019 : 0 €

**Pour faire un don : [www.telethon.fr](http://www.telethon.fr)**